



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-12-1-02) CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix décembre à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 05 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme PINÇON, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme JOURION (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme LIBERT (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme TOP), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme DUPRE).

Excusés : M. CHARDON, Mme GUYOMARD DE PREAUDET.

Le Conseil d'administration,

Vu l'état présenté par Madame le comptable public constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances du CCAS pour une somme globale de 1 436 € pour l'année 2024 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Admet en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par Madame le comptable public pour un montant total de 1 436 € pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé